



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 07 JUIN à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont Saint-Cyr se sont réunis dans la salle des fêtes de Beaumont en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales un secrétaire a été choisi au sein du Conseil Municipal ; Mme Christelle COURTOIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

PRESENTS : M. REVEILLAULT Nicolas - M. GALARD Pascal - Mme TOUZALIN Stéphanie - M. SZUNIEWIEZ Jacky -- Mme ASSELIN Karine - M. BIASON Christophe - M. BLANCHARD Bernard - Mme PINAUDEAU Catherine - Mme BRIMAUD Marie-Jeanne - Mme SIBILEAU Ghislaine - Mme RAT Christine - Mme COURTOIS Christelle - M. BIGNET Grégory - M. CINTRACT Stéphane - M. DESFEUX Gervais - M. MICHAUD Mickaël - M. VIZQUEL Charles - M. BLAIN Sébastien - Mme DEFRESSINE Caroline.

Pouvoirs : M. PASTOUR Patrick (donne pouvoir à Mickaël MICHAUD), Mme DIMIER Brigitte (donne pouvoir à M. REVEILLAULT), Mme VACHON Christèle (donne pouvoir à Mme ASSELIN Karine)

Excusé : Mme ALOIN Séverine, Mme CHEVALIER Maryse, M. GITTON Hugo, Mme HERMOUET Karine, M. LE HELLEY Johnny

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021

Adopté à l'unanimité

1. Mise à disposition des salles communales au profit des candidats aux élections régionales et départementales.

Monsieur le Maire rappelle que les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Il propose que la mise à disposition des salles communales soit normalisée et qu'une parfaite égalité de traitement soit accordée aux candidats.

Ainsi il est proposé que chaque liste complète et régulièrement déclarée pourra disposer gratuitement de la salle des fêtes et/ou de la salle socio-éducative dans son ensemble 2 fois et uniquement pour des réunions publiques.

Pour le 2^{ème} tour, une mise à disposition complémentaire pourra être proposée pour chaque liste.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de mettre à disposition gratuitement les salles communales 2 fois pour des réunions publiques.

Adopté à l'unanimité

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

2. Vente matériels des services techniques.

Toujours suite à l'inventaire réalisé aux services techniques, il est proposé de vendre une partie du matériel aux prix suivants :

Tracteur CLASS	27 500 €
Epareuse SMA 1050	7 500 €
Chalumeau	190 €

Les prix sont nets de taxe.

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la vente du matériel des services techniques aux tarifs proposés.

Adopté à l'unanimité

3. Redevance du domaine public pour l'utilisation d'une terrasse de café.

Afin de régulariser une situation existante, il est proposé d'acter la gratuité de l'emprise du domaine public pour tout acteur économique qui souhaiterait mettre en place une terrasse de café devant son commerce et sur le territoire de la commune.

Il a été demandé si un passage sera respecté pour les piétons, quelle sera la durée de l'occupation et qui a la responsabilité en cas d'accident.

Ses éléments seront inscrits dans l'arrêté de stationnement de cette manière :

- le titulaire de l'autorisation devra aménager en tous temps et en toutes circonstances des espaces de circulation lisibles et visuellement dégagés pour les piétons et en particulier les personnes en situation de handicap, n'aggravant en aucun cas l'accessibilité de l'espace public en faveur des personnes en situation de handicap ni la sécurité des piétons au regard de la circulation des véhicules,
- la permission de stationnement sera permanente.
- le titulaire de l'autorisation devra contracter toutes assurances utiles pour la surface occupée sur le domaine public,

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

Adopté à l'unanimité

4. Durée d'amortissement pour les fonds de concours voirie.

La collectivité verse régulièrement des fonds de concours à Grand Poitiers pour financer sa voirie.

Il convient de statuer sur la durée d'amortissement de ce versement. Elle peut varier entre 10 et 15 ans.

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la durée d'amortissement suivante :

- Amortissement sur 10 ans pour un fonds de concours inférieur au égal à 50 000 €
- Amortissement sur 15 ans pour un fonds de concours supérieur à 50 000 €.

Adopté à l'unanimité

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

5. Mandatement des dépréciations de créances.

Dans l'optique d'améliorer la qualité comptable et l'information financière délivrée par les organismes publics locaux, la DGFIP est désormais très vigilante sur la capacité des collectivités locales à provisionner comptablement une proportion raisonnable de créances supérieures à 2 ans, exprimée en pourcentage, pour lesquelles le recouvrement est considéré comme non assuré. Le taux retenu a été fixé à 15 % de ces créances.

En effet, le retard de paiement des redevables de la collectivité constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité par la constatation en section de fonctionnement d'une provision.

En conséquence, il est proposé de prévoir des crédits au chapitre 68

Cette provision constituée en année N sera ajustée en année N+1 en fonction de l'évolution des créances en reste de plus de 2 ans, sous la forme de la constitution d'une provision supplémentaire ou d'une reprise de provision.

A titre informatif, la liste des créances de plus de 2 ans, non recouvrées à ce jour, reprend une somme de 922.54 €. Ce montant constitue un maximum car il faudra y retrancher les sommes présentées en non-valeur ou recouvrées d'ici la fin de l'exercice.

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de provisionner la somme de 925 € au compte 6817.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	925,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	925,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	925,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	925,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	925,00 €	925,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	925,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	925,00 €	0,00 €
D-2111-22 : ACQUISITIONS FONCIERES	925,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	925,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	925,00 €	0,00 €	925,00 €	0,00 €
Total Général		-925,00 €		-925,00 €

Adopté à l'unanimité

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

6. Décision modificative n°3.

Un changement d'un poteau incendie Rue des Marteaux pour 1 831 € n'était pas prévu à l'opération n°18 voirie au budget d'investissement, il est proposé d'apporter un complément avec l'opération 40 stade :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2128-40 : STADE MUNICIPAL	672,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21568-18 : VOIRIE	0,00 €	672,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	672,00 €	672,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	672,00 €	672,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'affectation des crédits présentés.

Adopté à l'unanimité

7. Subventions 2021 aux associations

Sur proposition de la commission Vie locale, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser les subventions aux associations selon le détail suivant :

ACCA (Chasse) Beaumont	700,00
ACCA (Chasse) St Cyr	300,00
Anc. Combattants (Comité des)	600,00
APE (Parents d'élèves) St Cyr	650,00
Au fil des temps	400,00
Clos Bureau (asso)	400,00
Comité des fêtes St Cyr	2 900,00
FOOT (Entente Sportive Beaumont-St Cyr)	7 000,00
Foyer EPS	2 600,00
Judo Club Vallée du Clain	500,00
Lotus Yoga	400,00
Pétanque Beaumontoise	1 400,00
Saint Cyr Form	300,00
Taekwondo (asso Val Vert sur Beaumont)	500,00

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

ECLAT	300,00
ADMR Dissay / Saint-Cyr / Beaumont	2 200,00
Ecole musique ValVert Clain	700,00
RASED	450,00
PREVENTION ROUTIERE	100,00
VIE LIBRE	50,00
Total	22 450,00

Adopté à l'unanimité

POUR INFORMATION

8. Point fleurissement (présenté par Monsieur BLAIN Sébastien).

En 2020, suite à la visite du jury des Villes et Villages Fleuris, la Commune de Beaumont Saint-Cyr a reçu le 5^{ème} prix départemental du fleurissement avec une récompense de 200 €.

Avec la commission fleurissement, il a été décidé d'effectuer un fleurissement bisannuel (de mi-octobre à avril) et annuel (de mai à mi-octobre) ainsi que des vivaces. Le but est d'avoir un fleurissement sur le long terme.

9 100 € ont été dépensés sur 15 000 € de budget cette année.

Ont été mis en terre 2 400 plants, 1 740 plants de vivaces, et 6 000 bulbes en plantation mécanisée.

Les plantations sont sectorisées en zone prioritaire et zone de prestige.

Des massifs en pleine terre ont été créés comme au monument aux morts du secteur de Beaumont sur préconisation de VVF (Villes et Villages Fleuris).

Les tapis de fleurs et les jardinières ont été notamment mis en nourrice par l'APPUI.

Pour information, les jardinières du pont allant sur le secteur de Saint-Cyr ont été décalées afin de faciliter le passage des piétons.

Cette année un thème de couleur a été choisi. Il s'agit du parme, blanc et rose pastel.

En 2021, l'association qui a géré le jury des villes et villages fleuris prendra fin, cette mission a été confiée par le président du Département au CAUE 86. Le temps de cette transition, il n'y aura pas de jury cette année. La commune a donc une année supplémentaire pour se préparer au prochain concours en 2022.

Sinon, il est prévu des zones test de fleurissement aux pieds de murs, principalement sur la zone de la RD 910. Il sera proposé une journée participative.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Monsieur BLAIN Sébastien termine en remerciant la commission fleurissement ainsi que les agents des services techniques pour leur implication et leur très bon travail.

Autres points abordés :

Fauchage

Il a été constaté que certains endroits n'étaient pas fauchés. En effet, Vienne Nature et Grand Poitiers ont souhaité conserver sans broyage certaines zones (une partie Rue des Portes Rouges, Rue de la Grande Valette, Rue de Bel Air, piste cyclable à Rouhet...) pour la biodiversité. Mais Monsieur le Maire précise que la Commune n'avait pas été concertée à ce sujet.

Monsieur le Maire précise également que le fauchage est effectué par Grand Poitiers et que la Commune bénéficie de 2 fauchages, un au printemps et un à l'automne. Sur les 2, un seul est intégral. Un 3^{ème} est possible si besoin.

Les services techniques complètent le fauchage de Grand Poitiers à certains endroits.

Collecte banque alimentaire

Madame ASSELIN Karine tient à faire un point concernant la collecte de la banque alimentaire pour les produits d'hygiène. Celle-ci n'a pas été très concluante. Cette année, il y a 20 personnes de plus bénéficiaires de la banque alimentaire.

Elle fait appel aux élus pour diffuser un maximum l'information autour d'eux.

Des bacs sont à disposition en mairie jusqu'au 25 juin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est terminée à 21h11.

Prochain conseil prévu le 5 juillet 2021.